

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA CESSION DE CHEMINS RURAUX

Par arrêté en date du 29-03-2024, le Maire de la commune de Languidic a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation de portions de chemins ruraux sur le territoire de la commune :

Chemin rural n°426 à Kernicol
Chemin rural n°119 à Le Gliévec
Chemin rural n° 317 à Coët Colay
Chemin rural n°205 à Kergallo
Chemin XK n°28 Mané Bouilleron

Chemin rural n°309 à Faouet Baudry
Chemin rural n° 335 à Coët Riallan
Chemin rural n°34 à Le Croisty
Chemin YK n°7 et n°8 Coët Evennec

Madame THOMAS Sophie, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Languidic

du vendredi 26 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie et consultables pendant les heures d'ouvertures de la mairie, soit de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi hors jours fériés.

Le dossier est également consultable sur le site de de la mairie :
[https:// www.languidic.fr](https://www.languidic.fr)

Les observations pourront être inscrites au registre d'enquête publique ou adressées par écrit au commissaire enquêteur du vendredi 26 avril 2024 jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le vendredi 10 mai à 17h00.

- Par courrier à l'adresse : Mairie de Languidic, 15 Rue des Fleurs 56440 LANGUIDIC
- Par courriel à l'adresse urbanisme@languidic.fr

La commissaire enquêtrice recevra à la mairie :

- Le vendredi 26 avril 2024 de 9h00 à 12h00.
- Le jeudi 2 mai 2024 de 14h00 à 17h00.
- Le vendredi 10 mai 2024 de 14h00 à 17h00.